

PROCES-VERBAL

de la séance du 26 septembre 2022, 19h00,
à l'Aula du Collège du Clos (3^e étage), Vevey

| | | |
|----------------------|--------------------|----------------|
| Présidente : | Mme Willommet | Laurie |
| Présent-e-s : | Mme Berrocal | Sabrina |
| | M. Bonafonte | Bruno |
| | M. Calhas | Ruben |
| | M. Christen | Jérôme |
| | Mme Diaz | Tania |
| | M. Dragone | Umberto |
| | Mme Fawer | Manon |
| | Mme Ferrari | Patricia |
| | M. Jouhaud | Pierre-Olivier |
| | M. Méry | Edouard |
| | Mme Meylan | Sarah |
| | M. Méan | Ambroise |
| | Mme Parrennes | Evi |
| | Mme Rivier | Delphine |
| | Mme Römer | Karine |
| | Mme Roy | Nathalie |
| | Mme Saille Roller | Bénédicte |
| | Mme Schaeli | Ochelio |
| | M. Stergiou | Grégory |
| | M. Waser | Jonathan |
| | Mme Wider-Nicoulaz | Myriam |
| Excusé-e-s : | Mme Simonin | Anne-Francine |
| Absent-e-s : | --- | |

Ordre du jour

1. Accueil d'un nouveau membre

Mme Willommet ouvre la séance et souhaite la bienvenue à M. Ambroise Méan qui remplace M. Valentin Groslimond au sein du Quart politique. Tous les membres du CETV se présentent à tour de rôle.

Mme Delphine Focking ayant également présenté sa démission à la fin du mois de juin dernier, une élection complémentaire sera organisée afin de repourvoir le poste vacant au sein du Quart parents. Elle aura lieu lors de l'Assemblée générale des parents d'élèves qui se tiendra le mercredi 12 octobre 2022 à 20h00.

La Présidente rappelle qu'un apéritif dînatoire est prévu à l'issue de la séance afin de marquer le début de l'année scolaire et de partager un moment convivial.

2. Liste de présence

Mme Willommet prie les membres de bien vouloir signer la liste de présence qui est actuellement en circulation.

3. Validation de l'ordre du jour

Mme Willommet propose de passer en revue le tableau de suivi des demandes des élèves au point 8 car il est en lien avec le déploiement de l'affichage numérique frontal. L'ordre du jour est validé avec la modification précitée.

4. Validation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2022

Le procès-verbal est accepté sans modification. La Présidente remercie son auteure.

5. Organisation et compétences du CETV

M. Christen prie les membres d'excuser son absence lors de la dernière séance. Il a demandé que le point relatif à l'organisation soit porté à l'ordre du jour car il lui semble important de revenir sur le courriel adressé en début de législature pour définir le mode de fonctionnement et le champ des compétences du CETV. Il comprend parfaitement la volonté du Secteur éducation de mettre un cadre dans un souci d'efficience mais M. Christen s'étonne que le courrier soit signé par une employée d'administration. Selon lui la nouvelle procédure indiquée donne une impression de limitation. Comme proposé par Mme Simonin lors de la dernière séance, le CETV devrait fonctionner comme le Conseil communal avec un ordre du jour mais également avec la possibilité d'apporter des sujets de dernières minutes. Dans ce cas-là, il incombe à la Présidente de décider s'ils doivent être traités ou pas. Selon M. Christen un membre de la Municipalité ne devrait pas présider un organe délibérant. Il craint une confusion des rôles et que le CETV soit piloté par l'administration. Il pose les questions suivantes :

- Quels sont les sujets proposés récemment par le Quart parents qui ne seraient pas de la compétence du CETV ?
- Quels sont les objets sur lesquels le Quart parents se sentirait « muselé » ?

Mmes Willommet et Pilet tentent de clarifier la demande de M. Christen concernant le courrier ou le courriel évoqué. Mme Pilet indique que le seul courrier qu'elle a cosigné était celui adressé à la DGEO concernant les dates de passation des ECR. Elle précise que cette lettre a été rédigée sur proposition du Quart parents et que le projet de lettre a été transmis à tous les membres du CETV avant expédition. Mme Willommet précise que lorsque Mme Pilet écrit aux membres, elle le fait en sa qualité de secrétaire du CETV et non en tant qu'employée d'administration. Par ailleurs, bon nombre des membres présents ont une double voire une triple casquette. Mme Willommet reconnaît qu'il peut y avoir des confusions et, dans ce cas-là, elle encourage les membres à demander des clarifications.

La Présidente précise également que l'ordre du jour est toujours examiné en début de séance. Cela permet donc des modifications voire des ajouts. La procédure de consultation pour l'élaboration de l'ordre du jour a été mise en place dans un souci d'efficacité et de rapidité. Elle cite l'exemple d'une demande de Mme Berrocal concernant la prise en charge des enfants lors d'activités scolaires en dehors des horaires usuels. Cette question a été soumise par courriel à Mme Ferrari qui a répondu en indiquant les personnes compétentes pour traiter ce point (en l'occurrence le Conseil de direction de l'Établissement primaire et le responsable du Secteur famille). La Directrice a également suggéré que cette question soit traitée dans les divers du CETV.

Mme Fawer rappelle que la décision relative à une Présidence du Conseil d'établissement assurée par le ou la Municipal-e en charge du service en lien avec les établissements scolaires a été prise en 2016 au début de la dernière législature lors de l'adoption du nouveau règlement du CETV.

Cette décision a été validée par l'ensemble des membres du CETV alors présents puis par la Municipalité et le Conseil communal en 2017. Le nouveau règlement a également été approuvé par le Département de la formation de la jeunesse et de la culture en 2018¹.

Mme Roy précise que lors de la création du CETV et donc avant l'adoption du règlement actuellement en vigueur, il avait été décidé que la Présidence ne devait pas être assumée par un membre de l'exécutif.

Mme Willommet estime que la question est parfaitement légitime. Elle précise qu'elle est vigilante à faire la distinction entre son rôle de Présidente et son rôle de Municipale. Elle est ouverte à toute proposition de remaniement du règlement et indique que tous les membres ont la légitimité d'en faire la demande.

La Présidente propose au Quarts parents de répondre aux questions de M. Christen. M. Méry indique qu'il n'y a actuellement pas de sujet spécifique en suspens mais il déplore l'étroitesse du cadre des compétences du CETV. Il rappelle également que d'autres Conseils d'établissements vaudois ont des prérogatives un peu plus larges.

6. Précarité menstruelle – Installation des distributeurs : point de situation

Mme Fawer informe que le Secteur éducation, en collaboration avec le Service des bâtiments, a installé durant l'été 14 distributeurs dans les collèges de Kratzer, Bleu, Clos et Galeries du Rivage. La quantité de consommables utilisés n'est pas très élevée. Des tampons avec et sans applicateur sont mis à disposition ainsi que des serviettes hygiéniques. Ces produits sont écologiques, hypoallergéniques et de fabrication suisse.

Mme Saille précises que dans les collèges du secondaire (Kratzer et Bleu), il y a un distributeur par étage et que suite aux suggestions émises lors de la séance du CETV au mois de mai, le Secteur éducation a souhaité également installer un distributeur par bâtiment dans les collèges du Clos et des Galeries du Rivage pour que les plus jeunes élèves puissent également avoir accès aux protections sans passer par l'infirmière scolaire. La formation Profa n'aura lieu que dans les établissements du Canton qui ont participé au projet pilote (ce n'est pas le cas de Vevey). Cependant, une communication a été faite par les enseignants. Mme Saille se renseigne sur la possibilité d'installer un stand de présentation tenu par des éducatrices. La Directrice précise également qu'il y a eu une rectification concernant le distributeur à proximité de la cantine de Kratzer car il était utilisé à mauvais escient. Le retour des élèves et des parents sont positifs. Mme Römer demande si tous les types de protections sont à disposition des plus jeunes élèves. Mme Fawer répond positivement, elle donne également des précisions sur les produits utilisés par les jeunes élèves (majoritairement des serviettes).

7. Projet de rénovation du bâti scolaire : point de situation

Mme Willommet rappelle que le crédit d'étude préliminaire a été validé par le Conseil communal le 2 mai dernier et que le projet de rénovation globale du bâti scolaire est en cours. Une séance avec les différents services et mandataires concernés aura lieu le 29 septembre 2022. Des informations relatives à l'avancement de ce projet seront transmises lors des prochaines séances du CETV.

¹ <https://www.vevey.ch/sites/default/files/2020-10/Reglement-valide-le-28-06-2018-%284%29.pdf>

8. Affichage numérique frontal : point de situation

Comme mentionné lors de la précédente séance, la Présidente rappelle que le financement des 91 écrans a été validé par le Conseil communal le 19 mai dernier. Les commandes ont ensuite été passées rapidement et l'installation des 27 premiers écrans au collège de Kratzer, pour les classes de la 9S à la 11S, a eu lieu au début d'année scolaire 2022-2023. La deuxième étape est prévue au collège Bleu durant les vacances d'automne puis au collège du Clos en février 2023. Et pour terminer en avril 2023 au collège des Galeries du Rivage pour les élèves de 7-8P. La planification concernant les installations pour les élèves de 5-6P se fera rapidement en collaboration avec Mme Ferrari.

Mme Fawer précise que le fournisseur du Canton (Embru-Werke AG) a eu de la peine à tenir les délais. L'installation, initialement prévue durant les vacances scolaires estivales, a donc été légèrement différée au début du mois de septembre. Tous les travaux préparatoires ont pu se faire dans de bonnes conditions grâce à la collaboration entre l'Etablissement secondaire et le Secteur éducation. Elle informe que certaines prises HDMI ont été abimées et qu'une charte d'utilisation a rapidement été élaborée afin d'éviter ce problème. Mme Saillely indique qu'elle a mis en place des formations obligatoires afin de prévenir des dégâts lors de l'utilisation par les enseignants. Le Secteur éducation et le Service informatique du Canton cherchent actuellement une solution pour mettre en pause tout le système d'affichage numérique en 17h00 et 6h00 du matin, ainsi que durant le week-end et les vacances scolaires. Ce matériel ne sera pas mis à disposition des écoles de langues et de cultures étrangères.

Mme Saillely invite les membres du CETV à assister à une séance d'enseignement avec des moyens numériques en précisant que ces outils sont un plus pour la motivation des élèves et qu'ils changent la dynamique de groupe. En cas d'intérêt, il suffit d'adresser un courriel à Mme Saillely qui propose d'organiser une visite.

9. Rentrée scolaire : point de situation par les Directions d'établissements et projets 2022-2023

Mme Ferrari informe que son établissement comptait 1'080 élèves lors de cette rentrée scolaire soit 59 classes dont 4 classes flexibles. Il s'agit d'une classe flexible de plus que l'an dernier. Cela prouve que le concept fonctionne bien. La Directrice remercie la Ville pour le financement du mobilier spécifique nécessaire à ce type d'enseignement. Dans le cadre du projet « Equité », l'Etablissement primaire a reçu un soutien équivalent à 30 périodes supplémentaires dans l'enveloppe budgétaire pour développer 3 projets (contes, discours philosophique, musique). Elle relève le succès remporté pour la Chorale lors du spectacle du 26 juin 2022 (250 élèves étaient présents sur scène). Cette manifestation sera reconduite en 2023 mais avec un maximum d'une centaine d'élèves sur scène pour des questions de sécurité. A la mi-septembre, 22 élèves ont participé à la « Nuit à la belle étoile » aux Monts de Corsier. Mme Ferrari relève l'efficacité et le soutien logistique du Secteur éducation. Il s'agit d'une très belle expérience d'observation de la nature qui permet également une première approche de l'astronomie. Elle précise qu'il y a beaucoup de projets de formation autour de « l'école dehors ». Une soixantaine d'enseignants se sont inscrits aux formations proposées par l'établissement, notamment « enseigner le français à l'extérieur ».

La Directrice relève le beau succès de fréquentation du Festival Images Vevey. Elle indique également que les enseignants sont motivés mais un peu inquiets par le nombre d'élèves qui présentent des troubles et des difficultés mais dans l'ensemble tout va bien au sein de l'Etablissement primaire. M. Méry demande si les troubles sont en augmentation. Mme Ferrari répond que les élèves atteints du trouble du spectre autistique (TSA) sont en augmentation à Vevey comme dans l'ensemble du canton de Vaud. Mme Roy précise que les enseignants de 1-2P remarquent fréquemment que les enfants sont moins stimulés à la maison car les parents ont de moins en moins de temps à leur consacrer. Cela impacte très vraisemblablement le développement des enfants.

Les équipes pédagogiques font d'importants efforts pour permettre l'inclusion de ces élèves présentant des difficultés lors des interactions sociales.

Mme Diaz souhaiterait connaître le nombre d'élèves ukrainiens arrivés récemment. Mme Ferrari répond qu'il y en a quelques-uns mais beaucoup moins que le nombre attendu. Mme Saille précise que Vevey n'a pas été très impactée contrairement à la région.

Pour l'Etablissement primaire et secondaire, Mme Saille informe que la rentrée s'est faite dans un climat apaisé sans masque et dans la normalité. Son établissement accueille environ 930 élèves. Il y a 50 classes de la 7P à la 12S. Vevey est l'une des 5 villes pilotes du Canton à accueillir une classe de 12S pour les élèves qui n'ont pas obtenu leur diplôme de fin de scolarité obligatoire. Cette classe accueille 9 élèves (qui habitent dans tout le district de la Riviera – Pays-d'Ehha) et leur permet de bénéficier de programmes très spécifiques. L'enseignement est dispensé par deux enseignants chevronnés. Il y a deux classes flexibles de 7-8P dont une nouvelle et deux classes d'accueil de 12-13 élèves chacune, l'une pour les 7-8P et l'autre de 9-11S. Vevey a pris le leadership d'une coordination régionale qui comprend Montreux, Blonay-Saint-Légier, La Tour-de-Peilz et Centre Lavaux. La situation est très tendue car actuellement tous les locaux sont complets tant à Vevey que dans les autres établissements de la région. Par ailleurs, les élèves qui arrivent maintenant sont beaucoup plus impactés par la guerre car ils n'ont pas fui au début du conflit. Plusieurs élèves allophones sont annoncés pour le début de l'hiver. Cet accueil demande beaucoup de souplesse à l'enseignante en charge de la coordination qui se rend fréquemment dans les foyers de l'EVAM. Mme Saille salue ce travail complexe.

Dans le cadre du projet « Equité », l'EPS a axé sur du soutien dans les classes et mis en place, en plus des cours d'italien, de latin et de grec, des cours facultatifs tels que le photo-club, le ciné-club, des cours d'échecs et un club de lecture. Le Chœur Smile, dirigé par M. Fahrin, s'est produit en juin au Théâtre du Reflet et plus récemment à l'Auditorium Stravinski de Montreux. Les deux représentations ont été couronnées de succès. Tous ces projets contribuent à changer positivement la dynamique de l'établissement.

Mme Saille informe également qu'elle souhaite mettre en place un important projet autour de l'orientation professionnelle destinés aux élèves du secondaire 1. Cela comprendrait des rencontres avec les milieux sociaux économiques. Le concept de durabilité se met actuellement en place également sous la houlette de Mme Sévine Rullier et en collaboration avec Eco-Schools. L'Etablissement primaire et secondaire développe également un projet d'échanges intergénérationnels avec l'EMS Beau-Séjour. Il envisage également de mettre en place un troc. Mme Willommet remercie Mme Saille pour ces informations et propose d'inviter les deux déléguées durabilité à la prochaine séance du CETV.

M. Waser demande des informations sur l'avancement du projet d'harmonisation des préaux. Mme Fawer informe qu'une concertation des différents partenaires (élèves, enseignants, etc.) est en cours, l'entreprise URBZ Sàrl a été mandatée pour identifier une vision commune et élaborer un projet dans le cadre d'une démarche intégrative incluant les habitants du quartier. Le résultat de cette concertation sera présenté publiquement. Après concertation des différents services de la Ville, Mme Fawer souhaiterait déposer une proposition municipale dans le courant de l'automne puis un préavis au Conseil communal dans le courant de 2023. Mme Fawer cite le projet *Cool City Sécheron*². Il s'agit du réaménagement des préaux du Cycle d'orientation de Sécheron.

² <https://www.ge.ch/document/26620/telecharger>

L'objectif du projet est triple : végétaliser le préau afin de le rendre plus frais et agréable pour les élèves et le personnel du cycle ainsi que faire des espaces publics de qualité pour les personnes qui résident aux alentours et peuvent en bénéficier en dehors des heures scolaires. Cela permet également dans une certaine mesure de lutter contre le réchauffement climatique. M. Waser demande si de petits aménagements dans les préaux pourraient être faits rapidement. Mme Fawer répond que quelques bancs en bois ont été récemment installés et quelques installations pourraient être rapidement envisagées si elles entrent dans le budget. Elle précise également que certains préaux tel que celui du Clos, complété par le parc du Panorama, sont en bon état et très appréciés des enfants. Mme Fawer précise que le premier préau qui sera réaménagé sera celui de la Veveyse puis celui des Crosets. Une information plus complète sera transmise lors d'une prochaine séance du CETV. Mme Willommet invite les membres à consulter en ligne le projet genevois précité. Il donne une bonne vision de ce qui peut être développé en peu de temps. La Présidente précise également que la Municipalité a présenté ce jour le Plan climat et que la végétalisation des préaux est une des mesures phares. Afin de renforcer le vivre-ensemble, la création et l'amélioration des espaces verts est une des priorités de la présente législature.

Mme Saille indique que les délégués classe seront élus dans le courant de l'automne. Mme Willommet invite Mme Saille et Mme Ferrari à transmettre au CETV les noms des délégués et des enseignants qui les encadrent.

Mme Willommet demande des informations sur le Donatroc. Mme Ferrari répond que la date a été déplacée au vendredi 7 octobre 2022 pour que les 1P puissent également participer à cette activité.

10. Fête des écoles 2023

Mme Willommet rappelle que le sujet a été brièvement abordé lors de la dernière séance du CETV et que le Service de la famille, de l'éducation et du sport a mis en place, dans le courant du mois de juillet, un groupe de travail consultatif afin de réfléchir à la Fête des écoles 2023. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois au début du mois septembre, il est composé de collaborateurs du Secteur éducation, des deux directrices ainsi que d'une délégation du CETV (Mmes Römer, Parennes et Simonin ainsi que MM. Méry et Waser). Lors de cette première séance, il a été décidé que M. Méry ferait un bref retour au Conseil d'établissement.

M. Méry se réfère au procès-verbal du 29 août dernier et invite les personnes intéressées à le lire. Il relève que le traditionnel tir au canon n'aura plus lieu. Il évoque également les polémiques qui ont fait l'objet de vifs échanges sur les réseaux sociaux (absence de manèges, de cortège centralisé, etc.). Concernant les animations organisées au mois de juin 2022, M. Méry informe que les retours des parents ont été très positifs. Les enseignants ont émis le souhait de faire une fête plus collective regroupant l'ensemble des collègues. Cela va également dans le sens de la demande des élèves qui veulent une grande fête qui clôture l'année scolaire de manière remarquable. Le groupe de travail abonde également dans ce sens. Il est cependant conscient des contraintes budgétaires et des ressources humaines limitées. Les réservations pour les lieux habituels tels que le Théâtre du Reflet ainsi que le Rocking-Chair ont d'ores et déjà été faites. La prochaine séance du groupe de travail est prévue en novembre ou décembre 2022.

Mme Roy est inquiète à propos des montants mis à disposition des enseignants pour organiser cette manifestation. Elle précise qu'il était très faible en 2022. Mme Fawer indique que la validation du budget 2023 est en cours (il comprend un montant pour le cortège). Les montants prévus pour la Fête des écoles 2023 seront en principe connus au mois de décembre prochain.

Une collaboration est envisagée avec les Cent suisses et la société de développement de Vevey. Le groupe de travail souhaite développer l'esprit de kermesse et inclure la population. Mme Römer précise qu'il y a beaucoup de belles idées émises au sein de ce groupe. Elle regrette le manque de visibilité des activités de la Fête des écoles 2022. Cet avis n'est pas partagé par Mme Ferrari qui indique que les parents concernés étaient informés et présents.

L'option des carrousels ne sera vraisemblablement pas retenue pour des questions budgétaires. Le souhait est de faire une manifestation qui rassemble les enfants. Mme Ferrari indique certains établissements ont demandé un budget pour financer leurs projets et d'autres pas. Elle espère que la Municipalité et le Conseil communal soutiendront le financement des projets.

M. Jouhaud demande des précisions sur le fonctionnement du groupe de travail susmentionné. Mme Willommet indique que ce groupe de travail se veut participatif et consultatif. Dans un premier temps, il s'agit d'un échange d'idées puis de trouver des consensus. Ces pistes sont ensuite transmises aux Conseil de direction, qui prendront des décisions en concertation avec les enseignants et en tenant compte des souhaits des élèves. Mme Fawer précise que la commune viendra en soutien logistique et financier. Ce point sera traité lors de la prochaine séance du CETV.

11. Divers et propositions individuelles

M. Calhas comprend mais regrette la suppression de la patinoire cet hiver en raison de la crise énergétique et des recommandations transmises par la Confédération. Il souhaite savoir si une solution de remplacement sera proposée. Mme Willommet indique que la Municipalité a pris acte de la décision prise par le Comité de Vevey sur glace. Ce choix semble raisonnable compte tenu des informations connues à ce jour. La Présidente annonce qu'un pumtrack sera installé sous le couvert et précise que cette installation a été très appréciée durant quelques semaines à la Place Robin. Elle indique également que le budget prévu pour les sorties à la patinoire pourra être alloué à d'autres activités. Mme Fawer signale que la suppression de la patinoire permettra d'économiser environ 80'000 kilowatt-heure. M. Calhas souhaiterait également savoir si des mesures seront prises concernant les bâtiments scolaires tels que le collège des Galeries du Rivage qui est vétuste et mal isolé. La Présidente donne la parole à Mme Fawer qui fait partie de la cellule de crise liée à la pénurie d'électricité. Cette dernière indique qu'un bilan énergétique des bâtiments scolaires est en cours. Certaines villes préconisent une température de 20,5 degrés dans les classes. Mme Fawer indique que son service souhaite saisir l'occasion de cette crise pour définir une politique afin de réduire au maximum le gaspillage énergétique.

M. Méry est dubitatif concernant l'installation de l'affichage numérique en cette période de pénurie d'énergie. Mme Fawer indique qu'il faut également de l'énergie pour produire des livres et imprimer les feuilles destinées aux élèves, etc. Pour répondre précisément, il faudrait faire une étude comparative. Mme Saillely complète en indiquant qu'il faudrait tenir compte de l'électricité utilisée précédemment par les beamers et les rétroprojecteurs.

Mme Bonafonte souhaiterait des informations sur des éventuels plans de continuité échafaudés au sein de la commune (créneaux différenciés, etc.). Mme Fawer répond qu'une cellule de crise a été créée il y a un mois. Les services ont été sollicités afin d'identifier des sources d'énergie à économiser. Les services doivent également établir des listings de priorités. Par contre, il n'est de la compétence du Secteur d'éducation d'édicter la conduite à tenir au sein de l'école. Cela est du ressort des Directions d'établissements. Mme Fawer indique que la Ville est vigilante à mettre en place des systèmes d'arrêt automatiques afin de réduire au maximum la consommation d'électricité.

M. Méan donne des explications concernant les mesures envisagées par les Autorités fédérales afin de gérer la crise énergétique³. Cela pourrait aller jusqu'à une interruption de deux heures par zone.

Mme Berrocal espère que les conditions de travail des écoliers resteront adéquates et confortables.

Mme Saille et M. Calhas proposent d'accorder la demi-journée de congé lors de la foire de la Saint-Martin, soit l'après-midi du 8 novembre 2022. Mme Willommet propose de soumettre au vote ce congé ainsi que la demi-journée de congé du 30 juin 2023, soit le vendredi après-midi qui précédera les vacances d'été. **Les membres du CETV décident à l'unanimité d'accorder ces deux demi-journées de congé aux élèves des deux établissements pour l'année scolaire 2022-2023.**

Mme Schaeli demande si des solutions de garde sont proposées. Mme Ferrari répond qu'il y a une permanence qui est organisée sur demande des parents.

Mme Diaz informe qu'au primaire la rentrée scolaire a lieu les lundis après-midi. Elle suggère donc que, sur demande des parents, une permanence soit organisée le lundi matin. Mme Fawer transmettra cette demande à M. Tangerini, responsable du Secteur Famille.

M. Méry indique qu'il a sollicité une rencontre avec Mme Melchior, Municipale, afin d'aborder la question de la sécurisation du quartier de la gare et d'entraver la vente de stupéfiants.

La prochaine séance aura lieu le **lundi 28 novembre 2022 à 19h00 à l'Aula du collège du Clos.**

la Présidente :

la Secrétaire :

Laurie Willommet

Esther Pilet

³ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/energie.html>